

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2022

Référence
2022_26

Objet de la délibération
RD28 (rue du Pregnon)-RD66A (rue Rogissart) : rectification de virage et sécurisation des piétons

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	6

Date de la convocation
15/09/2022

Date d'affichage
15/09/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHARLEVILLE
Le : 22/09/2022

Et

Publication ou notification du :
22/09/2022

L' an 2022 et le 21 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de PELTIER JOSETTE, Maire

Présents : Mme PELTIER JOSETTE, Maire, Mmes : SARAZIN ISABELLE, SNIDARO KAREN, MM : MIGEOT HERVE, NANCY DOMINIQUE, TITEUX ARNAUD

Excusé(s) : Mmes : LAVAL GWENDOLINE, TRISTANT AURELIE, M. STEVENIN GEOFFREY

Absent(s) : Mme GILLET BRIGITTE, M. LAVAL JEAN-MARIE

A été nommé(e) secrétaire : M. NANCY DOMINIQUE

Objet de la délibération : RD28 (rue du Pregnon)-RD66A (rue Rogissart) : rectification de virage et sécurisation des piétons

Madame La Maire expose à l'assemblée délibérante :

- Le projet d'aménagement « rectification du virage et sécurisation des piétons à l'intersection des RD28-RD66, qui se trouve en sortie de bretelle de l'A34 a été validé le 9 février 2022 mais depuis cette date, le coût des matières premières a évolué et le coût prévisionnel est de 17279.6 € HT au lieu de 14292 € HT.

La précédente délibération n'est donc plus valable pour effectuer les demandes de subvention.

En outre, il nous a été demandé par plusieurs administrés ayant leurs terrains du côté opposé à leurs habitations et devant traverser la RD28 pour s'y rendre, la création d'un passage piétons. En effet, cette voie de circulation reliant Yvernaumont à Guignicourt sur Vence et aux villages alentours est très fréquentée puisque cet axe permet de rejoindre l'A34. Cet axe est emprunté tant par les voitures, que les convois agricoles et les poids lourds et la vitesse y est souvent relativement élevée. Cet aménagement a donc été chiffré par Ardennes Ingénierie pour un montant prévisionnel de 3440 € HT.

Nous y avons également ajouté la sécurisation de 2 espaces de stationnement par 2 ilots de sécurité, chiffré à 2390€ HT.

L'estimation pour l'ensemble des travaux s'élève à 24509.6 € HT.

La nécessité de ce projet est plus que jamais d'actualité puisqu'un accident de la circulation s'est produit à cet endroit en mars 2022. Fort heureusement, il n'y avait personne sur le trottoir à ce moment-là.

Le plan du projet vous a été présenté en février par le technicien d'Ardennes Ingénierie.et reste consultable en Mairie.

Pour rappel, les travaux proposés sont :

- Elargissement de la chaussée afin de faciliter la giration des véhicules
- Création d'un nouveau cheminement piéton en retrait de la chaussée pour sécuriser le déplacement des piétons
- Espacement de la chaussée et du cheminement piétonnier par des espaces verts ou autre procédé

Compte tenu du trafic élevé dû à la bretelle de sortie de l'A34, de la circulation très importante d'engins agricoles et de poids lourds, du passage des transports scolaires,

Madame La Maire propose au Conseil Municipal :

- De retenir le projet global pour un coût prévisionnel de 24509.6 € HT soit 29411.52 € TTC
- De prévoir la réalisation de ces aménagements sécuritaires tant pour les véhicules que pour les piétons après réception de l'autorisation de débiter des travaux
- De déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes (Conseil Départemental) au titre du Contrat de Territoire.
- De déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police
- De déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023
- De déposer une demande de participation spécifique du Conseil Départemental pour la prise en charge des travaux concernant directement la bande de roulement.

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce point.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Madame La Maire,

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

A l'unanimité

DÉCIDE

- D'approuver ce projet pour un coût prévisionnel de 24509.6 € HT
- De prévoir la réalisation de ces aménagements sécuritaires tant pour les véhicules que pour les piétons après réception de l'autorisation de débiter des travaux
- De déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes (Conseil Départemental) au titre du Contrat de Territoire.
- De déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police
- De déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023
- De déposer une demande de participation spécifique du Conseil Départemental pour la prise en charge des travaux concernant directement la bande de roulement
- De retenir le plan prévisionnel de financement suivant :

Contrat de territoire : 4,65 % 1140€ HT (alloué)

Amendes de police : 30%

Subvention DETR 2023 : 30%

Participation exceptionnelle du Conseil départemental : ?

Autofinancement : 35,35 % sans la prise en compte d'une éventuelle participation financière du Conseil départemental

- D'autoriser Madame La Maire à signer tous les documents nécessaires

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 22/09/2022

Le Maire

JOSETTE PELTIER

Le secrétaire de séance

DOMINIQUE NANCY

